



Base de données de produits dans le cadre de la réglementation PEB

OUVERTURES D'ALIMENTATION RÉGLABLES

doc_4.1 Add2_S a_FR_Ouvertures d'Alimentation Réglables_v1.0_20181023.doc

Version 1 du 23 octobre 2018

Addendum 2: Modification d'exigences en recommandations

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
1 INTRODUCTION	3
2 DÉFINITION, UNITÉS ET SYMBOLES	3
3 CLASSIFICATION DU PRODUIT	3
4 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	3
4.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT	3
4.2 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT	3
5 MÉTHODE GÉNÉRALE DE DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES	4
6 PROCÉDURE DE DEMANDE	4
7 ANNEXES	4
8 GESTION DES VERSIONS	4

1 INTRODUCTION

Ce document forme un addendum au document “doc_4.1_S.a”, procédure spécifique pour les ouvertures d’alimentation réglables. Il traite de la transformation d’un certain nombre d’exigences en recommandations, d’application pour les dossiers de demande de permis d’urbanisme à partir du 1er janvier 2019. Toutes les autres prescriptions reprises dans le document «doc_4.1_S.a» restent d’application.

Les procédures établies se basent sur l’état d’avancement de la normalisation au moment de l’écriture de ce document. Ces procédures pourront évoluer par la suite en fonction des nouveaux développements au niveau national, européen ou international dans le domaine de la normalisation, de la certification, de la recherche, etc.

Les modifications apportées à ce document par rapport à la version précédente sont indiquées au chapitre 8.

2 DÉFINITION, UNITÉS ET SYMBOLES

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

3 CLASSIFICATION DU PRODUIT

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

4 IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

4.1 IDENTIFICATION DU PRODUIT

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

4.2 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

Complément à la procédure spécifique:

En raison des modifications apportées à la réglementation, les critères minimaux pour les caractéristiques suivantes sont, à partir de la date susmentionnée et ce pour toutes les régions, des recommandations (et non des exigences):

- Protection contre les animaux nuisibles
- Étanchéité à la pluie en position ouverte (position de ventilation nominale)
- Étanchéité à la pluie en position fermée

A partir de la date mentionnée ci-dessus:

- Il n'est plus obligatoire pour les produits en demande que ces caractéristiques soient conformes ('protection contre la vermine', 'étanchéité en position ouverte ou fermée') ;
- Il n'est plus obligatoire pour les produits en demande, de tester ces caractéristiques.

Le format de la base de données EPBD tel que disponible via www.epbd.be est complété des colonnes suivantes:

- protection contre les animaux nuisibles: Conform/Not conform/"empty"
- étanchéité en position ouverte: Conform/Not conform/"empty"
- étanchéité en position fermée: Conform/Not conform/"empty"

où un champ vide (empty) peut représenter une inconnue si non-testé ou non communiqué.

5 MÉTHODE GÉNÉRALE DE DÉTERMINATION DES CARACTÉRISTIQUES

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

6 PROCÉDURE DE DEMANDE

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

7 ANNEXES

Pas de modification par rapport à la procédure spécifique.

8 GESTION DES VERSIONS

Le présent document est la version 1 du 23/10/2018.

Ce document a été rédigé par le CSTC dans le cadre du consortium PEB sous la responsabilité des Régions (Région flamande, Wallonie, et Région de Bruxelles-Capitale).